



CHAMPIONNAT D'ALSACE SUR PISTE DES JEUNES REGLEMENT 2026

Article n° 1 : Dans le but de promouvoir le cyclisme sur piste, l'Union Cycliste Vendenheim 1920, (UCV), organise le CHAMPIONNAT D'ALSACE SUR PISTE DES JEUNES.

Article n° 2 : Le championnat d'Alsace intéresse les jeunes des clubs et écoles de cyclisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il se déroulera sur une seule manche le samedi 16 mai 2026 au vélodrome de Strasbourg-Hautepierre.
En cas de mauvais temps la date de report sera définie si nécessaire.

Article n° 3 : Le championnat s'adresse aux licencié(e)s des catégories U9 à U13.

Article n° 4 :

Horaires : Dossards 13h45
Départ des épreuves 14h30

Championnat Alsace Ecole de vélo

200 m U9 à U13

Elimination U11 à U13

Course aux points U9 à U13

Podium à l'issue des épreuves

Les épreuves proposées sont les suivantes :

U9 (G/F), U11 (G/F), U13 (G/F):

a) *épreuve chronométrée individuelle* : 200 m lancé.

U9 à U13

b) *course aux points* : 1^{er} 5 points, 2^{ème} 3 points, 3^{ème} 2 points, 4^{ème} 1 point, points doublés à l'arrivée.

U9 : 6 tours avec classement à mi-course et arrivée.

U11 : 8 tours avec classement à mi-course et arrivée.

U13 : 15 tours avec classement tous les 5 tours et arrivée.

c) *Elimination*

U11 à U13

Nota : selon les contraintes météorologiques ou autres, l'organisateur et les arbitres pourront réduire le nombre de tours dans la course aux points.

Article n° 5 : Les classements seront effectués par les arbitres FFC. Ils seront diffusés à la presse par l'organisateur.

a) **Classements individuels** : pour chaque catégorie, ils seront effectués selon le système suivant : addition des places de chaque épreuve, (ex : chaque épreuve, 1^{er} = 1 pt ; 2^{ème} = 2 pt ; épreuve C, 3^{ème} = 3 pt, 4^{ème} = 4 pt ; etc.)

Le coureur totalisant le minimum de point sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité de points, l'épreuve chronométrée sera toujours déterminante.

En cas d'abandon dans une des 2 ou 3 épreuves selon la catégorie, le coureur se verra attribuer systématiquement la dernière place de celle-ci.

b) Classements par équipes : il sera effectué sur la base d'un coureur par catégorie des U9 à U13, soit 3 coureurs et pour chaque équipe de la meilleure féminine sur l'ensemble des catégories soit au total 4 coureurs(es).

C'est le classement général individuel qui sera pris en compte pour établir le classement par équipe, c'est-à-dire que l'on additionnera les places correspondantes aux meilleurs de chaque catégorie pour chaque équipe.

Un club non représenté dans une catégorie se verra attribuer le nombre de points du dernier classé + 1 pt.

En cas d'égalité de points, le nombre de meilleures places obtenues sera toujours déterminant.

Article n°6 : -Récompenses

La remise des prix et récompenses aura lieu à l'issue du championnat au vélodrome de Strasbourg-Hautepierre.

- Lots + coupes seront remis à chaque vainqueur par catégorie masculine et féminine,
- Coupes aux trois meilleures équipes,
- Lots de consolation à chaque participant.

Nota : tout concurrent ne participant pas à la remise des récompenses se verra déchu de son (ses) prix.

Notes :

a) La date de report en cas de mauvais temps est à définir.

b) Tout litige pouvant intervenir ponctuellement dans le cadre du championnat sera traité essentiellement par la Commission jeunes GE à partir d'une demande écrite à son président qui transmettra à la commission route.

c) l'épreuve fera l'objet d'un détail d'organisation qui paraîtra sur le site du comité GE au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve sous la responsabilité de l'Union Cycliste Vendenheim 1920.

d) Le règlement FFC piste s'applique à toutes les épreuves. Casques et gants obligatoires. Les épreuves se dérouleront sur **vélos de route** pour les catégories U9 à U13.

e) Les roues lenticulaires et à bâtons sont interdites.

f) Les échauffements sont obligatoires et organisés pendant 15 minutes avant chaque manche, (relais piste, toutes catégories confondues).

Responsables : éducateurs UCV.

g) Lors des épreuves, chaque équipe ou groupe devra respecter les directives de l'organisateur et des arbitres FFC sous peine de pénalités.

h) Le présent règlement pourra être fourni à chaque club participant sur simple demande à l'UCV.

i) Les engagements sont à faire sur l'espace club ou par mail à :

claude.reinberger@orange.fr

Une caution de 2 Euros sera exigée pour les dossards.

Les responsables de l'Ecole de Cyclisme de l'UCV sous couvert du président de l'UCV.